



COMMUNE DE GARAT  
TRANSPORT SCOLAIRE  
MATERNELLE & PRIMAIRE

NOTE D'INFORMATION  
A L'ATTENTION DES UTILISATEURS  
OU FUTURS UTILISATEURS

**ANNEE SCOLAIRE 2016/2017**

**I) TRANSPORTEUR : CITRAM CHARENTE**

**II) HORAIRES : voir le tableau AU VERSO**

**III) TARIF : à compter du 1er septembre 2016**

(sous réserve d'une éventuelle augmentation au 01/01/2017)

**Quinzaine : 3.45 Euros**

*(forfait à la quinzaine quelque soit le nombre de jours d'utilisations par quinzaine)*

*(délibération du CM du 08 juin 2016)*

**1<sup>ère</sup> période** : du 1<sup>er</sup> septembre au 09 décembre 2016

7 qz x 3.45 € uros = **24.15 Euros**

☞ à régler avant le 09/12/2016

**2<sup>ème</sup> période** : du 12 décembre 2016 au 14 avril 2017

7 qz x 3.45 Euros = **24.15 Euros**

☞ à régler avant le 07/04/2017

**3<sup>ème</sup> période** : du 02 mai au 07 juillet 2017

5 qz x 3.45 Euros = **17.25 Euros**

☞ à régler avant le 30/06/2017

Pour l'année : 19 qz x 3.45 Euros = **65.55 Euros**

☞ à régler avant le 07/07/2017

## IV ) MODALITES DE REGLEMENT :

La régie de transport scolaire ayant été supprimée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016, **vous recevrez dorénavant chaque trimestre un titre de recettes via les services du Trésor Public de Ruelle auxquels vous devrez adresser - déposer ou effectuer directement votre règlement** (si vous réglez en espèces).

*Tout problème concernant les modalités de règlement doit être traité directement soit avec le secrétariat de la Mairie de Garat : Tél 05 45 60 62 73 soit avec les services du Trésor Public de Ruelle : Tél 05 45 65 41 09*

## **V ) CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE**

Vous devez procéder à l'inscription préalable de votre/vos enfant(s) en mairie et aviser les directeurs d'écoles.

**ATTENTION** : en l'absence d'inscription préalable, aucun enfant ne peut être autorisé à monter dans le car de ramassage scolaire car le chauffeur et l'accompagnatrice doivent avoir la connaissance exacte des enfants régulièrement inscrits.

Par ailleurs, il est demandé aux parents :

**de veiller aux respects des horaires** du matin et du soir – le chauffeur n'est pas habilité à attendre les retardataires ! – en prenant cependant une marge de 2-3 mn avant et après l'horaire indiqué,

**d'être présents aux arrêts indiqués et uniquement aux arrêts indiqués** - et qui ne peuvent être modifiés .

**Aucun enfant maternelle ne sera laissé seul à un arrêt** . il sera reconduit à l'école où il sera pris en charge par le service de garderie scolaire confié à l'Amicale Laïque de Garat.

**Un enfant primaire pourra éventuellement être laissé seul à un arrêt , sous réserve d'une autorisation écrite préalable des parents à déposer en mairie.**

*Merci de respecter ces quelques règles qui rendront la vie de tous plus facile.*

*Si aujourd'hui vous n'êtes pas utilisateur de ce service merci de respecter les **interdictions de stationner et de circuler** **rue des Ecoles et rue du Stade** ,  
**Deux parking sont à votre disposition : place de la Fraternité et Parc de l'Eglise ...***



*Dans le cadre du maintien des consignes de sécurité aux entrées des écoles liées à Vigipirate, l'utilisation, pendant quelques semaines du service de transport scolaire peut permettre de répondre à certaines contraintes.  
**N'hésitez pas à l'utiliser !!!***

**TRANSPORT SCOLAIRE  
MATERNELLE & PRIMAIRE**

**CITRAM CHARENTE  
SERVICES SCOLAIRES  
Année 2016 / 2017**

<b><u>546 - GARAT</u></b>				
<b><u>Circuit n°1</u></b>	<b><u>Matin</u></b>			
		MARTIN Fabrice	430-01	
	<b><u>Soir</u></b>	BIRQUY Eric / TINARD Bruno	021-01	
	<b><u>Midi</u></b>	FAQUIRE Nicolas / MLIQUIA Thierry	430-03	
	<b>LMMJV</b>		<b>LMJV</b>	<b>Me</b>
	7,50	Garat Ecole ( <i>Accompagnatrice</i> )	16,20	11,50
	7,53	Ste-Catherine (1048 Rue de Bellevue)	16,23	11,53
	7,54	Ste-Catherine (Ab)	16,24	11,54
	7,59	La Penotte Z.E (1/2T)	16,29	11,59
	8,07	Ste-Catherine (Rue de la Mercière)	16,37	12,07
	8,08	Ste-Catherine (Lot. La Tranchade -1/2 T Rond-Point)	16,38	12,08
	8,09	Ste-Catherine (Rue de la Gravelle - Angle sortie Rte Périgueux) (1/2T)	16,39	12,09
	8,14	Les Chaumes	16,44	12,14
	8,15	Rte de Chaix	16,45	12,15
	8,17	Rue du Cabarot (Ab)	16,47	12,17
	8,19	Rte de Bragette (Ab)	16,49	12,19
	8,26	Le Picard	16,56	12,26
	8,31	Bouex (Côté Ecole - Ab)	17,01	12,31
	8,33	Bouex Sortie (D411)	17,03	12,33
	8,37	Le Grand Arsac	17,07 (a)	12,37 (a)
	8,42	Garat Ecole (Bourg 1/2T)	17,12	12,42
(a) quand pas d'enfants pour cet arrêt, autorisation de prendre la D 4 puis la D 410 pour rejoindre l'arrêt suivant car la route est meilleure				

☞ Ces horaires sont donnés à titre indicatif , sous réserve de circonstances extérieures indépendantes de la volonté du chauffeur .